

## AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU DIRECTOIRE

Ces autorisations et délégations figurent dans les tableaux ci-après.

### État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 15 janvier 2015

#### Autorisations de rachat et d'annulation d'actions propres

	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum autorisé au 31 août 2015	Utilisation au 31 août 2015
Autorisation en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	15 janvier 2015 (5 <sup>ème</sup> résolution)	15 juillet 2016 (18 mois) <sup>(1)</sup>	Rachat d'un nombre d'actions tel que le nombre d'actions détenues par la Société ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital. Montant maximal de 300 millions d'euros.	Mouvements de l'exercice <sup>(2)</sup> : - achat : 0 - vente : 0
Autorisation à l'effet de réduire le capital par annulation des actions détenues par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions	15 janvier 2015 (9 <sup>ème</sup> résolution)	15 juillet 2016 (18 mois) <sup>(1)</sup>	Annulation dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois	Actions annulées sur l'exercice : 0

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2016 de renouveler cette autorisation.

(2) Hors contrat de liquidité.

## Délégations en vue d'augmenter le capital

Nature	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum de l'émission autorisé, en nominal	Modalité de détermination du prix d'émission	Utilisation au 31 août 2015
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital	15 janvier 2015 (10 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	2 500 000 euros <sup>(2)(3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	15 janvier 2015 (11 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	Dans la limite du montant global des sommes pouvant être incorporées au capital à la date de leur incorporation	-	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre au public	15 janvier 2015 (12 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	1 200 000 euros <sup>(2) (3)</sup>	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, dans le cadre d'une offre par placement privé	15 janvier 2015 (13 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	1 200 000 euros <sup>(2)(3)</sup> (plafond commun aux délégations consenties par l'AGM aux termes de la 12 <sup>ème</sup> résolution)	Prix d'émission au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote de 5 %	Néant
Délégation en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 10 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> et/ou 13 <sup>ème</sup> résolutions précédemment visées.	15 janvier 2015 (14 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée. <sup>(2)(3)(4)</sup>	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	15 janvier 2015 (15 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	2 500 000 euros <sup>(2)(3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature	15 janvier 2015 (16 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois)	Dans la limite de 10 % du capital social <sup>(2)(3)</sup>	Libre	Néant
Délégation en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	15 janvier 2015 (17 <sup>ème</sup> résolution)	15 mars 2017 (26 mois) <sup>(1)</sup>	300 000 €	Prix d'émission ne pouvant être inférieur au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission	Néant

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2016 de renouveler cette autorisation.

(2) Étant également rappelé que le montant nominal de la totalité des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital ainsi émises ne pourra excéder 300 000 000 d'euros, plafond commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée aux termes des 10<sup>ème</sup> et des 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions.

(3) Étant également rappelé que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées au titre des 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions, ne pourra excéder le plafond nominal global de 2 500 000 euros visé à la 10<sup>ème</sup> résolution.

(4) Étant également rappelé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées au titre de la 14<sup>ème</sup> résolution s'imputera, dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant prévu dans la 12<sup>ème</sup> résolution.

**État des autorisations et délégations en cours et consenties au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte (AGM) des actionnaires du 8 janvier 2014**

**Autorisations en vue (i) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et (ii) d'attribuer gratuitement des actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe**

Nature	Date de l'autorisation	Echéance/durée	Montant maximum autorisé	Modalité de détermination du prix d'exercice des options et/ou d'émission	Utilisation au 31 août 2015
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	8 janvier 2014 (19 <sup>ème</sup> résolution) <sup>(1)</sup>	10 mars 2017  (38 mois)	Le nombre total d'options consenties ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant plus de 2,5 % du capital (plafond commun avec le plafond visé à la 20 <sup>ème</sup> résolution)	Le prix d'exercice des options ne pourra (i) ni être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché au cours des 20 séances de bourse précédant le jour où ces options seront consenties (ii) ni, en ce qui concerne les options d'achat, être inférieur au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.	716 965
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions	8 janvier 2014 (20 <sup>ème</sup> résolution) <sup>(2)</sup>	10 mars 2017  (38 mois)	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 2,5 % du capital (plafond commun avec le plafond visé à la 19 <sup>ème</sup> résolution)	-	437 806

(1) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2016, la cessation par anticipation de cette autorisation au Directoire

(2) Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2016 de renouveler cette autorisation.